

### EDITO

Dans le cadre de l'élaboration du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE NRG)**, l'état initial-diagnostic qui a été réalisé en 2022 a identifié les zones humides comme un enjeu fort du territoire.

En effet, les zones humides sont des écosystèmes essentiels pour la régulation du cycle de l'eau. Elles contribuent à la recharge des nappes phréatiques, à l'épuration des eaux polluées, à la prévention des inondations et à la préservation de la biodiversité. Elles jouent également un rôle dans l'atténuation du réchauffement climatique, en stockant du carbone et en évaporant de l'eau qui refroidit l'atmosphère. L'un des aspects les plus importants des zones humides dans le cycle de l'eau est leur capacité à ralentir l'écoulement. En effet, les végétaux, les sols et les sédiments qui composent ces milieux offrent une résistance au passage de l'eau, ce qui réduit sa vitesse et son pouvoir d'érosion. Ainsi, l'eau s'infiltre plus facilement dans le sol, ce qui augmente la quantité d'"eau verte" disponible pour les plantes, et qui participe également à l'alimentation des rivières, lacs et aquifères.

**Les zones humides sont donc des alliées précieuses pour la gestion durable de l'eau, objectif de ce Schéma**

d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et dont l'élaboration est à la charge de la Commission Locale de l'Eau (CLE NRG).

L'ADASEA 32, en tant que membre de la CLE NRG, et CATZH sur le territoire Gers-Gascogne, accompagne ce projet en partageant son expertise sur ces milieux. En 2023, elle a participé à la validation de la méthodologie employée par la CLE NRG pour pré-identifier les zones humides par analyse cartographique sur le territoire, en réalisant des relevés floristiques sur plusieurs sites. En outre, elle participe à la valorisation des zones humides en organisant le Concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies sur le territoire du SAGE NRG, récompensant les gestionnaires des prairies humides les plus intéressantes en 2022. Lors de cet événement, certains élus de la CLE (Monsieur Mimalé, Président du Syndicat Mixte Osse-Gélise-Auzoue (SMOGA) et Monsieur Gabriel, Vice-Président du Syndicat mixte de Gestion des rivières As-tarac-Lomagne (SYGRAL) ont eu le privilège de visiter les plus belles prairies humides du territoire !

**Marion HARLE, Chargée de Mission Zones humides pour la Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne**

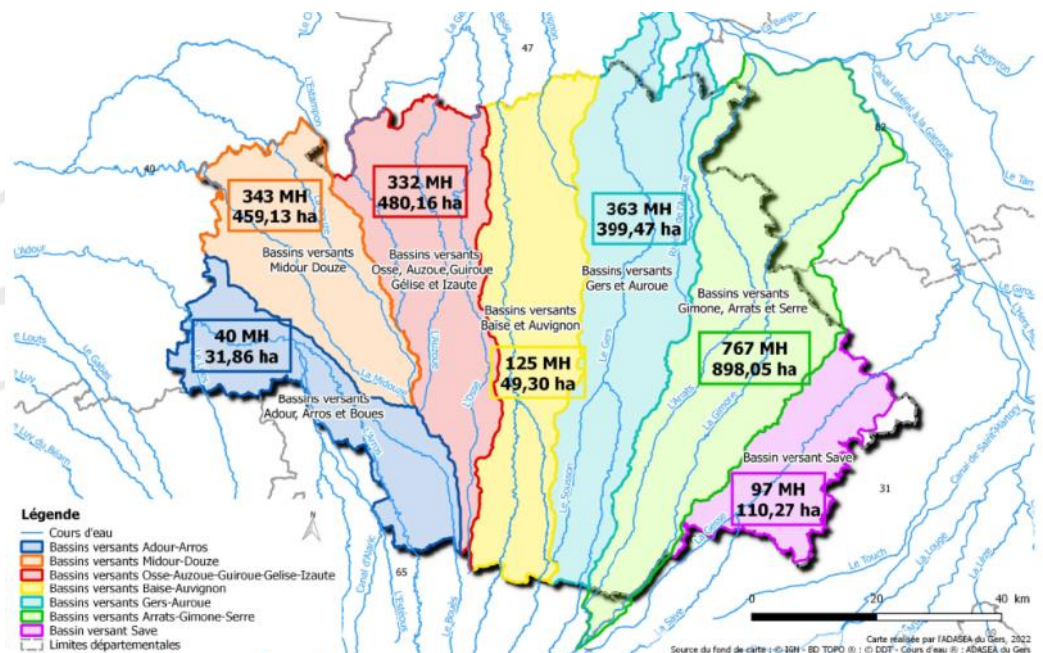


### SOMMAIRE

- p1**– Edito et Bilan chiffré du Réseau des gestionnaires
- p2**– La CATZH participe au SAGE Neste et Rivières de Gascogne
- p3** - Gestion des milieux humides avec les agriculteurs
- p4**– Amélioration des connaissances: Plantes aquatiques des mares  
Jacinthe de Rome
- p5 et 6**– Restauration de milieux humides  
ZH des 3 fontaines à Nougaroulet  
Etang de Montréal-du-Gers  
Chantiers, fête des mares
- p7**– La Zone Humide de l'Isle Jourdain: Plan de gestion  
Journée Mondiale des Zones Humides  
Arrêté de Protection de Biotope au titre de la Jacinthe Romaine
- p8**– Comités de pilotage et de suivi

### Réseau des gestionnaires de milieux humides

**895 gestionnaires** engagés dans la gestion de **1248 mares et étangs**, et de **1718 ha de prairies humides et/ou inondables** ont bénéficié de conseils de gestion de la CATZH.



## La CATZH participe au SAGE Neste et Rivières de Gascogne

La CATZH participe à la concertation sur l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau portée par le Conseil Départemental du Gers le territoire du système Neste avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

La CATZH a suivi les commissions géographiques de la Save, Gimone-Arrats, Gers et Osse et la visite de la prise d'eau de la Neste avec la CACG.

Elle participe en outre au **comité technique sur la cartographie des zones humides** avec pour objectif d'améliorer la connaissance des zones humides à l'échelle du SAGE.



## Le Concours des pratiques agro écologiques prairies & parcours

Ce Concours récompense les pratiques des éleveurs sur des prairies naturelles témoignant d'un bon équilibre d'un point de vue agricole et écologique. En 2022, la 8ème édition s'est déroulée sur les « prairies des rivières de Gascogne ». 4 représentants du SAGE Neste et rivière de Gascogne ont accompagné le jury d'experts sur les prairies candidates.

Les gagnants sont Annie Fourès de Vic-Fezensac pour la catégorie « fauche exclusive » et Stephan Sabathier d'Orbessan pour la catégorie « fauche et pâturage secondaire ».

Les éleveurs lauréats ont été récompensés à la foire Gascon'Agri organisée par les Jeunes Agriculteurs le 3 septembre à Sainte-Christie.



### Pré-localisation pour l'inventaire des zones humides

En 2022-2023, le Conseil Départemental a réalisé un travail de pré-localisation des zones humides du SAGE NESTE par cartographie. Afin de valider la méthode de modélisation, le CD32 a sollicité la CATZH pour vérifier un échantillon de zones humides potentielles. En avril-mai 2023, les techniciens de la CATZH ont expertisé une dizaine de sites répartis sur les différents bassins versants du SAGE.





## Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a initié en 2019 une expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur plusieurs territoires du bassin versant Adour Garonne. L'ADASEA est organisme auditeur sur les 3 territoires gersois et structure animatrice du territoire « Gers amont » au titre de la CATZH, elle réalise également le conseil « prairies humides » auprès des agriculteurs engagés.

### Bilan « Gers amont » des PSE renouvelés en 2023 :

PSE sont basés sur 3 critères principaux d'éligibilité:

- La diversification de l'assolement,
- La faible utilisation de traitements,
- La présence d'infrastructures agro-environnementales (mares, haies, lisières, prairies humides) et leur bonne gestion.



49 agriculteurs



253 000€ pour 1 an



3147 ha de cultures et prairies engagées  
2231 ha de prairies  
53 ha de prairies humides

## Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Depuis 2015, l'ADASEA poursuit la contractualisation de MAEC sur plusieurs territoires répondant aux enjeux de préservation des milieux humides. Les contrats de la campagne 2017 se sont achevés en 2022. Les agriculteurs concernés ont eu la possibilité de se réengager.

### Bilan des MAEC à enjeux milieux humides ré-engagés en 2022



8 territoires  
1716 ha concernés



117 exploitations bénéficiaires



1605 ha de prairies engagées  
317 ha de prairies inondables ou humides maintenues



900 ha en mesures systèmes  
65 ha terres arables converties en prairies



10 km de fossés



40 mares et étangs

### Gestion des prairies inondables en élevage

Les éleveurs gestionnaires de prairies inondables ont été conviés à une rencontre technique organisée le 26 septembre 2023 par l'ADASEA dans le cadre du projet de **Valorisation des Prairies Naturelles Inondables (VALO PNI)**.



Les échanges ont portés sur la gestion des frênes autour d'une prairie restaurée chez Jacques

Vavassori à Mauvezin.

Après un repas convivial, le groupe s'est rendu chez Robert Luche à Castin. L'éleveur lauréat du Concours Prairie 2017 a partagé ses problématiques de valorisation de la viande, du foin et de transmission d'exploitation.



### Points d'abreuvement sur le Bassin versant du Bésiau

En 2018, plusieurs points d'abreuvement ont été aménagés pour préserver le ruisseau du Bésiau qui abrite l'Ecrevisse à pattes blanches, espèce protégée.

Le projet a été mené en partenariat avec la fédération des pêcheurs du Gers cofinancé par l'Agence de l'Eau et l'Europe (fonds FEADER). 4 ans plus tard, suite à la dégradation de certains aménagements, de nouveaux travaux ont été réalisés avec le financement



© ADASEA32

du plan de relance en lien avec la DDT et l'OFB. Ils concernent des descentes aménagées, des mares et source avec bassins gravitaires, des mises en défens et une passerelle en bois pour un budget de 25 000 €.

### Plantes aquatiques des mares

Laura BLAU—Stage de fin d'études, Master écologie parcours Ecosystèmes et anthropisation à l'Université Paul Sabathier / INP-ENSAT (Toulouse)

L'objectif était de déterminer les principaux facteurs influençant la présence et la répartition des plantes aquatiques enracinées dans les mares. 102 mares ont été prospectées dans tout le Gers afin de recenser ces espèces et de relever les caractéristiques physicochimiques des points d'eau et de leur environnement proche.

Les analyses statistiques ont montré que le facteur principal influençant leur présence était la turbidité; la présence de poissons et d'écrevisses exotiques étant également un frein à leur développement.

L'ammonium (issu de la dégradation des déjections animales) exerce également une influence négative significative sur les végétaux aquatiques alors que l'ombrage et les plantes semi-aquatiques ont

montré une relation négative mais non significative. Les nutriments quant à eux ne sont pas ressortis comme ayant une influence.

Pour conclure, au vu de la complexité et du nombre élevé de facteurs d'influence, il

est nécessaire de poursuivre les études sur les plantes aquatiques.

Les résultats obtenus permettent néanmoins d'améliorer les conseils de gestion et de restauration des points d'eau pour favoriser la présence et le développement des plantes aquatiques.



© ADASEA32

### Jacinthe de Rome (Bellevialia romana)



Camille MSIKA—Stage de fin d'études, Master Gestion des milieux naturels à AgroParisTech (Paris)

Dans un objectif de conservation de l'espèce protégée, inféodée aux prairies naturelles inondables et menacée par la disparition de son habitat le long des rivières gasconnes, Camille Msika a réalisé un stage sur l'amélioration des connaissances de la répartition de l'espèce et sur les menaces qui pèsent sur celle-ci :

◆ Collecte de près de 900 données de présence et 90 données d'absence de l'espèce, issues de différents organismes

◆ Élaboration d'une méthode d'inventaire, testée sur 4 secteurs du territoire qui a permis de découvrir 17 nouvelles stations de Jacinthe de Rome comptant 15000 pieds.

◆ Analyse des menaces: retournement des prairies, implantation de peupleraies et artificialisation des sols

◆ Identification de secteurs d'intervention prioritaires pour la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers.

Le cas d'étude de la Zone Humide Prioritaire de l'Isle Jourdain a permis d'appréhender des actions pouvant être mises en place sur des secteurs à enjeux, afin d'assurer la conservation de la Jacinthe de Rome et de son habitat. Camille a fourni des éléments à la DDT pour l'élaboration d'un Arrêté de Protection de Biotope.

### Des actions et des partenariats pour la préservation de l'espèce

Le 18 avril 2023, la CATZH 32 et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) ont animé conjointement une journée technique sur la thématique de la préservation de la Jacinthe de Rome.

Le matin, les partenaires techniques, les financeurs et les gestionnaires de la CATZH se sont rendus à Homps afin de faire le bilan des travaux de restauration des prairies à Jacinthe de Rome, action financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et portée par le CBNPMP. Dans le Gers, ce projet a été encadré par la CATZH 32 et a permis de restaurer 53 ha de prairies abritant la Jacinthe de Rome. Les participants ont ensuite visité deux prairies récemment restaurées et ont pu admirer les nombreuses Jacinthes en fleur.

L'après midi à l'Isle Jourdain a été consacrée à la description des outils de suivi et de protection de la Jacinthe de Rome : le programme UrbaFlore (suivi des plantes d'intérêt dans les aires urbaines), les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, illustrés par celui de l'Isle-Jourdain, les baux ruraux à Clause Environnementales, les MAEC, ....



Depuis 2003, la CATZH a accompagné 142 sites pour leur restauration. Parmi les conditions de réussite : un objectif bien défini, une gestion réfléchie à long terme, un suivi après travaux avec évaluation des impacts, des partenariats techniques et financiers et du temps d'animation pour impliquer les gestionnaires.

### Bilan 2003-2023

118 mares et étangs

53 ha de prairies inondables/humides avec la Jacinthe romaine

## Dernières nouvelles de la Zone humide de Nougaroulet



Depuis 2017, la CATZH accompagne la Commune de Nougaroulet pour la gestion de la Zone Humide des 3 Fontaines

D'une surface de 80 ares, elle a été créée suite à l'effacement d'un lac afin de restaurer un champ d'expansion de crue. La digue du lac se trouvait contre le ruisseau de l'Aulouste et accentuait les inondations dans le village. Les travaux ont été réalisés par la communauté de communes du Grand Auch cœur de Gascogne, structure compétente. **La Commune a acheté le terrain avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.**

Une **gestion différenciée** du site a été proposée pour développer une diversité de milieux: jonchaie, saulaie, prairie naturelle, friche humide.

**Des travaux complémentaires ont été conduits en septembre 2022 par le Syndicat Mixte des 3 Vallées** : création de 3 mares et de connexions hydrauliques, broyage de la jonchaie, sélection des saules et ouvertures sur la ripisylve du ruisseau. L'objectif était de matérialiser la présence et le cheminement de l'eau et d'éviter la fermeture du milieu par les arbres. Suite aux travaux, le site présente une meilleure visibilité paysagère qui concourt au projet de valorisation pédagogique du site.

Chantier septembre 2022



© ADASEA32

Après travaux février 2023



© ADASEA32

Le 1er juin 2023, Nougaroulet a accueilli 21 élus et techniciens autour de la restauration de zones humides. La CATZH y a présenté un retour d'expérience sur des sites restaurés par des collectivités.

Le 1er juin 2023, Nougaroulet a accueilli 21 élus et techniciens autour de la restauration de zones humides.

La CATZH y a présenté un retour d'expérience sur des sites restaurés par des collectivités.

## Retour d'expériences sur l'étang de Montréal du Gers

Dans le cadre du réseau "Petites villes de demain", l'unité Accompagnement des Territoires de la DDT 32 participe à la sensibilisation et l'information des collectivités sur la thématique de la biodiversité.

Le 9 novembre 2023, une journée a été organisée à Montréal et a réuni une vingtaine de représentants de collectivités et intervenants.

L'OFB et l'ARB ont présenté différents outils de valorisation de la biodiversité: Territoire Engagé pour la Nature, Atlas Communal de la Biodiversité et Aire éducative Terrestre.

L'étang de Montréal a été choisi pour présenter un exemple de site restauré. Il s'agit d'une ancienne base de loisirs au bord de l'Auzoue qui a fait l'objet de travaux de renaturation en 2016 avec la création de milieux humides et l'aménagement d'un sentier pédagogique.

**La CATZH a accompagné la Communauté de Communes de la Ténarèze, gestionnaire de l'étang dans la réalisation du projet et le suivi du site.** L'Office de tourisme de la Ténarèze y anime aujourd'hui des visites.



© ADASEA32



## Des chantiers

### Chantiers de restauration des mares

Le 10 mars 2022, la CATZH a encadré un chantier de restauration d'une mare sans usage chez un éleveur sur la commune de Larée. L'objectif était de favoriser la biodiversité du site en lien notamment avec la présence de la cistude d'Europe et d'amphibiens.

Une équipe de 12 élèves en formation sur la gestion des espaces verts encadrée par 2 enseignants du Lycée professionnel agricole de Riscle a réalisé différents travaux: élagage, tronçonnage, haies sèches avec des branchages, désenvasement léger sur une partie...



Un plan de travaux avait été établi au préalable par la CATZH pour définir les zones d'intervention, les troncs à conserver dans l'eau pour les cistudes et l'avifaune, les arbres ligneux à couper pour la réouverture du milieu... L'intérêt était également d'aborder la question des interventions raisonnées en fonction des espèces présentes sur un milieu pour qu'ils intègrent ces notions dans leur futur emploi.

### Restauration d'une mare d'abreuvement

Le 28 septembre et le 4 octobre 2022, la CATZH du Gers a accompagné des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du BTS GPN de l'Institut Lassalle St Christophe chez un éleveur sur la commune de Lourties-Monbrun, dans un projet de **restauration et d'aménagement d'une mare pour l'abreuvement du bétail**. Après avoir ouvert les abords embroussaillés de la mare, les élèves se sont répartis en plusieurs groupes pour combler le trou causé par les ragondins sur la digue, désenvaser partiellement la mare, et recréer une rigole afin d'évacuer le trop-plein jusqu'au cours d'eau.



## De l'animation

### Fête des mares à Montestruc sur Gers

En 2020, la CATZH a accompagné la restauration de 3 mares à Montestruc-sur-Gers.

Depuis cette restauration, les mares ont été recolonisées par la biodiversité spécifique des points d'eau. En juin 2022, une fête des mares co-animée par la CATZH et le CPIE Pays gersois a permis de faire découvrir au grand public les résultats de ces travaux et ainsi d'observer des odonates, des amphibiens (notamment des larves et des adultes de Triton marbrés) et des plantes aquatiques (Potamot nouveau et Chara).





## Un Plan de gestion pour la Zone Humide de l'Isle Jourdain

La zone humide de l'Isle-Jourdain, située en bord de Save, est la plus grande du Gers, couvrant 468 hectares. Elle est au cœur de nombreux enjeux : protection des inondations, des eaux et du captage d'eau potable, gestion de la ressource, régulation climatique, préservation de la biodiversité, agriculture, chasse et loisirs, urbanisation.

Reconnue « Zone Humide Prioritaire » par la Préfecture et Espace Naturel Sensible par le Département du Gers, elle fait l'objet de nombreuses actions de protection et de valorisation de la part des collectivités, accompagnées par la CATZH, depuis 20 ans.

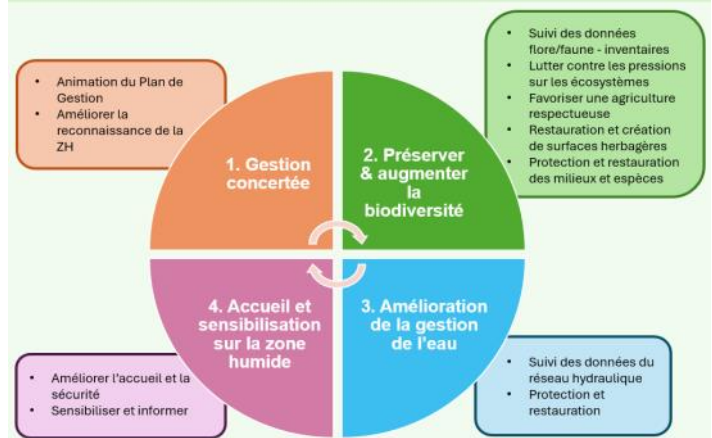
Afin d'améliorer et d'assurer la préservation des fonctionnalités biologiques et hydrauliques de cette vaste zone humide de façon concertée et durable, l'ADASEA a proposé et élaboré un Plan de Gestion, en partenariat avec le SYGE SAVE, la commune de l'Isle-Jourdain et l'ensemble des acteurs.

Un premier état des lieux a été établi en 2020, et réuni les acteurs autour d'ateliers de co-construction.

36 acteurs concernés ont été rencontrés en 2022, permettant de définir les enjeux et construire un total de 40 fiches actions permettant de guider et de coordonner ces acteurs vers une gestion optimale de la zone humide.

Etat des lieux et fiches action ont été finalisés en 2023, et ont fait l'objet d'une consultation et d'un Comité de Pilotage en janvier 2024. Suite aux retours, ils vont être peaufinés pour une validation en avril 2024, pour 5 ans de mise en œuvre du Plan de Gestion.

### LES ENJEUX / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



### Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour la Jacinthe de Rome



© ADASEA32

Un APPB permet de réglementer certaines activités humaines afin de préserver des habitats d'espèces protégées.

Le Gers représente un des bastions pour la Jacinthe de Rome, espèce protégée au niveau national.

Aussi, la CATZH 32 et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ont accompagné la DDT du Gers dans la rédaction et la mise en place du premier APPB du département, au cœur de sa zone humide prioritaire de l'Isle-Jourdain qui abrite la plus importante population de Jacinthe de Rome du bassin versant de la Save.

Cet APPB va ainsi permettre de préserver durablement plus de 22 hectares de prairies humides abritant la Jacinthe de Rome en réglementant les activités rédhibitoires pour l'espèce (circulation, introduction d'espèces, travaux, retournement, drainage, artificialisation, boisement, camping, ...).

### Les Zones Humides protègent notre eau

*JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES (JMZH) - 23 février 2022—L'ISLE-JOURDAIN*



Pour cette JMZH 2022, la CATZH a proposé, avec le SYGE Save, une visite de la Zone Humide de l'Isle Jourdain autour des aménagements hydrauliques.

La CATZH a présenté les caractéristiques et les enjeux de la Zone Humide: explication du principe d'aménagement et du fonctionnement d'un casier d'inondation présent, complétée par l'intervention du SYGE Save sur les études en cours sur le bassin versant de la Save et sur la législation concernant les digues et les merlons.

La visite s'est terminée autour des fonctions des fossés stockeurs présents dans certaines parcelles agricoles où les agriculteurs les ont conservés. Un nouvel échange a tourné, cette fois, autour de la complexité et de la difficulté de cultiver en zone humide et inondable.

## Comité de pilotage CATZH 2022

Le 18 novembre 2022, la CATZH a présenté le **bilan des actions** et partagé le projet de **document de cadrage 2023-2027**, validé par l'ensemble des partenaires.

Ce document permet de clarifier les partenariats en place et l'articulation entre les différents programmes territoriaux. Il repose sur une stratégie d'intervention pluriannuelle basée sur une hiérarchisation des actions proposant des solutions pérennes de gestion des milieux humides.



© ADASEA32



## Comité de suivi local

En octobre 2022, nous avons réuni les **acteurs du territoire** Osse-Gélise-Auzoue lors d'un comité de suivi de la CATZH. Les participants se sont montrés très concernés par le rôle et l'évolution des milieux humides dans le contexte du changement climatique.

**Dans le département, 1000 ha au moins de prairies naturelles inondables ont été perdues par retournement entre 2015 et 2020.**

**Le bassin versant de l'Osse est très touché avec 25% de perte en 5 ans.**



# 2023, C'EST TOUT ÇA À LA FOIS

Les partenaires de la CATZH

Toutes ces actions sont possibles grâce aux partenariats noués avec un réseau d'acteurs:



### Contact :

ADASEA32, Maison de l'Agriculture, 3 chemin de la Caillaouère CS70161, 32003 AUCH CEDEX  
tél : 05.62.61.79.50 mel : a032@adasea.net site : www.adasea32.fr

Rédaction et conception :  
Equipe CATZH

Crédit photos : ADASEA 32

